

CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS
PROGRAMME D'AIDE 07/08

Information - Sensibilisation

Formations

Permanences

Centre de documentation




LE CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE

mis en place par la Maison des Associations de la Ville de Bayonne
avec le concours d'Initiatives Instep et Sport Pyrénées Emploi 64,
porteurs du Dispositif Local d'Accompagnement,
offre aux associations bayonnaises :



Un programme d'information sur les thèmes prioritaires

Face à l'évolution réglementaire, économique et thématique du milieu associatif, la collectivité propose aux associations des séances d'information et de sensibilisation, avec l'intervention d'experts et de partenaires.



Des formations approfondies sur des besoins spécifiques

Les thèmes abordés en séances d'information et de sensibilisation peuvent être approfondis lors de sessions collectives (10 associations maximum), en fonction des besoins exprimés par les associations. Ces journées de travail sont animées par un intervenant spécialisé.



Des permanences régulières des partenaires institutionnels et techniques

Les associations peuvent, sur rendez-vous, rencontrer des interlocuteurs en fonction de leurs compétences spécifiques : réglementation d'une manifestation, sécurité/hygiène, droit du travail et emploi, assurance, gestion sociale, fiscalité, vie associative, ...



Un espace documentaire ouvert à toute association

Dès la rentrée 2008/2009, les associations pourront trouver un bureau à leur disposition avec toute la documentation relative à la gestion ou à l'animation de leur structure. Elles pourront également consulter sur ordinateur les différentes banques de données du monde associatif.

INSCRIPTION GRATUITE AUPRÈS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

11, allée de Glain - 64100 Bayonne.
Tél : 05 59 44 74 10 – Fax : 05 59 59 07 95
Mail : mda@bayonne.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

LES SÉANCES D'INFORMATION ET DE SENSIBILATION

Trouvez tous les détails sur le contenu de ces séances d'information ainsi que les bulletins d'inscription dans les fiches insérées dans cette brochure.
Toutes ces séances d'information se déroulent à la Maison des Associations.

La convention collective du sport

23 novembre 2007 - De 16 h 30 à 20 h 30 - **Animation** : Sport Pyrénées Emploi 64

La loi 1901 : cadre, obligations et avantages

10 décembre 2007 - De 18 h 30 à 22 h 30 - **Animation** : Direction départementale Jeunesse et Sport (correspondant institutionnel à la vie associative)

Organisation d'une manifestation : quel cadre réglementaire ?

18 décembre 2007 - De 18 h à 22 h - **Animation** : AMPLI

Emploi dans les associations : notions fondamentales

22 janvier 2008 - De 18 h à 22 h - **Animation** : SPE 64 / URSSAF / ANPE

Le financement des associations : entre ressources publiques et privées

19 février 2008 - De 18 h à 21 h - **Animation** : CLAP

Responsabilité des dirigeants d'une association : les engagements des administrateurs

20 mars 2008 - De 18 h à 21 h - **Animation** : MAIF

Fiscalité d'une association

21 avril 2008 - De 18 h à 22 h - **Animation** : Le CLAP + administration fiscale

Les bases de la comptabilité et de la gestion

17 mai 2008 - De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - **Animation** : Le CLAP

Les relations entre collectivités territoriales et associations

19 juin 2008 - De 18 h 30 à 22 h 30 - **Animation** : Intervenants en cours de désignation



LES FORMATIONS APPROFONDIES

La Maison des Associations appuie ces séances d'information et de sensibilisation par des sessions d'approfondissement, soit sur des thèmes déjà abordés, soit sur de nouveaux thèmes. Ces journées de travail sont animées par un intervenant spécialisé. Lorsque les besoins particuliers des associations auront été identifiés, le programme sera communiqué à chaque association concernée. Chaque session ne pourra accueillir plus de 10 associations.

LES PERMANENCES DES PARTENAIRES DU MILIEU ASSOCIATIF

Vous êtes dirigeants d'association et souhaitez avoir une réponse concrète sur un cas particulier que vous rencontrez. La Maison des associations met à votre disposition les conseils d'experts, lors de permanences mensuelles sur RDV.

Direction Départementale Jeunesse et Sport - Jeunesse, sports, vie associative

URSSAF - Gestion sociale

Services Fiscaux - Fiscalité

ANPE - Emploi, types de contrats disponibles

Services municipaux (directions des finances, du service juridique, etc)

Assurances

Services de l'État (hygiène, sécurité, etc)

RENSEIGNEZ-VOUS : 05 59 44 74 10



Avec le soutien de la Caisse des Dépôts et du FSE (Fonds Social Européen)